



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2020-166-11.24 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'encadrer les unités d'habitation accessoires dans certaines zones

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 10 septembre 2024, la municipalité de Compton a adopté le Règlement n° 2020-166-11.24. Ledit règlement est intitulé *Règlement n° 2020-166-11.24 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'encadrer les unités d'habitation accessoires dans certaines zones* ;

Que ce règlement a pour objet de permettre l'aménagement d'unités d'habitation accessoires dans les zones H, C, P (sauf P-8) et I, dans le but d'accélérer la construction de logements dans le contexte actuel de pénurie et conformément à la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL 31) ;

Que ce règlement a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 13 août 2024 ;

Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Coaticook en date du 8 janvier 2025 ;

Que le Règlement n° 2020-166-11.24 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'encadrer les unités d'habitation accessoires dans certaines zones est entré en vigueur en date du 8 janvier 2025, date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Coaticook.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité au bureau situé au 3 chemin Hatley, à Compton. Le règlement de zonage n° 2020-166, mis à jour, peut être consulté sur le site internet de la Municipalité www.compton.ca à la page *Règlements d'urbanisme* de la section *Municipalité*.

DONNÉ À COMPTON, CE 20 JANVIER 2025

André Martel
Greffier-trésorier